

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

LECRET N° 83/920 du 2/12/1983 ETR-SG/DAAF/I

portant nomination de Monsieur MAHOUNGOU Louis, Secrétaire des Affaires Etrangères en qualité de Conseiller Economique à ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE SOCIALISTE)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

VU la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime des rémunérations applicables aux agents diplomatiques consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
VU le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAF du 11 janvier 1977 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques ou Consulaires ;
VU le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo
VU le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;
VU le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

D. F. P.

D. G. B.

D. J. F.

VU Le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.-- Monsieur MAHOUNGOU Louis, Secrétaire des Affaires Etrangères de 3ème échelon des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire en service au Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville est nommé Conseiller Economique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE SOCIALISTE)

ARTICLE 2.-- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à ADDIS-ABEBA, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./--

BRAZZAVILLE, 1er Décembre 1983

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.--

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.--

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.--

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.--

AMPLIATIONS :

PR.....	2		
PM.....	2		
CAB/MAE.....	2		
SGAE.....	2		
MINITRAVAIL.....	2		
MINIFINANCES.....	2		
DGTFP/DFP.....	4	SGCM/BC.....	2
DGB.....	2	DIVISION PERSONNEL.....	3
DCF.....	1	INTERESSE.....	1
AMBACOBRAZZA		DOSSIER.....	1
ADDIS-ABEBA.....	2	JORPC.....	2